Assemblée des Femmes
Communiqué de presse
Le 18/09/2020 10:59

La grande cause de l'IVG

Allongement du délai d'accès à l'IVG, suppression de la clause de conscience, expérimentation de la pratique de l'IVG chirurgicale par les sage-femmes et meilleure prise en compte de la détresse psychosociale des femmes : ces propositions de la mission d'information de l'Assemblée nationale étaient attendues.

Il y a un peu plus d'un an, dans le cadre du projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé, Laurence Rossignol, sénatrice et présidente de l'Assemblée des femmes, parvenait à la surprise du gouvernement à obtenir l'allongement de 12 à 14 semaines du délai d'accès à l'IVG.

Refusant que cette victoire soit portée au crédit de l'opposition, ou hostile à cette avancée, le gouvernement avait réclamé et obtenu une seconde délibération afin de supprimer cette disposition. Dans la foulée, une mission d'information avait été annoncée à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée des femmes se réjouit des conclusions de cette mission, qui estime que **l'effectivité du droit à l'IVG est menacée en France en raison de plusieurs freins maintes fois dénoncés par le mouvement féministe** : fermeture de maternités et des centres d'orthogénie accolés, parcours de soins allongés, faible rentabilité de l'acte pour les professionnel.le.s de santé, réticences récurrentes des personnels médicaux, etc.

La crise sanitaire a malheureusement exacerbé ces obstacles.Et le gouvernement a obstinement refusé d'assouplir l'accès à l'IVG instrumentale pendant le confinement.

« *Les féministes françaises firent sauter, l'un après l'autre, de très importants verrous de leur dépendance.*

Elles arrachèrent une liberté essentielle : celle de disposer de leur corps (comme tous les hommes depuis l'abolition du servage). Elles obtinrent que leur soit consacré, dans les textes, le droit – sans lequel toute liberté n'est que leurre – de choisir leurs maternités.*Et même la non-maternité.* » raconte Gisèle Halimi, dans *Le Temps des malentendus*, en préface de la nouvelle édition de *La cause des femmes*.

Pour conforter cette liberté, il nous faut aménager la loi de 1975.C'est pourquoi nous soutenons les propositions de la mission d'information et espérons que le droit à l'IVG sera renforcé dès octobre, avec l'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement, porté par le groupe Ecologie Démocratie Solidarité.

Contact presse : Yseline FOURTIC-DUTARDE // 06 59 39 14 84

Assemblée des Femmes
Communiqué de presse
Le 18/09/2020 10:59

CONTACT

Yseline Fourtic-Dutarde
Assemblée des Femmes
06 59 39 14 84